

La technologie de reconnaissance faciale

Comment ça fonctionne et pourquoi nous l'utilisons



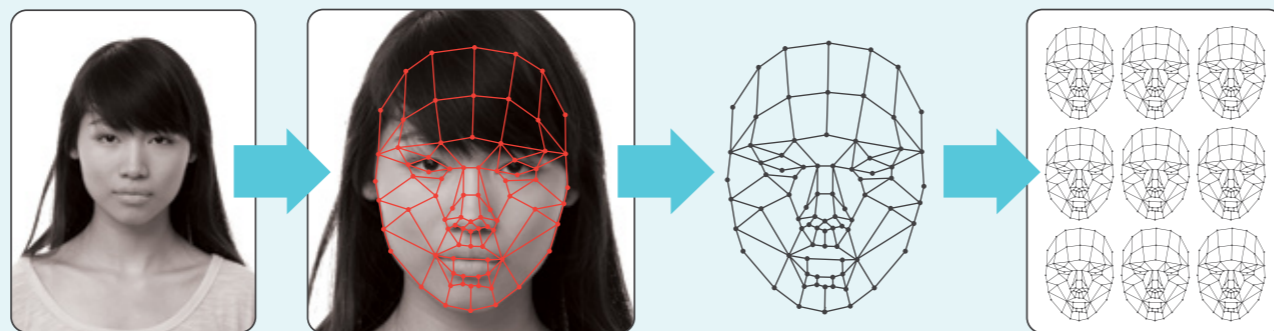
À la Société d'assurance publique du Manitoba, la vérification de l'identité est une partie essentielle de notre travail. Les Manitobains s'attendent à ce que leurs permis de conduire et leurs cartes d'identité soient sûrs et fiables. Un des outils que nous utilisons pour améliorer la sécurité de ces documents est notre système de reconnaissance faciale.

Comment fonctionne la technologie de reconnaissance faciale?

Lorsque vous demandez n'importe quelle sorte de permis de conduire ou de carte d'identité à la Société d'assurance publique, nous vous photographions. La technologie de reconnaissance faciale est ensuite utilisée pour mesurer les caractéristiques particulières de votre visage et créer une équation mathématique. Le système compare ensuite cette équation aux autres dans la base de données. Notre équipe de gestion de l'identité peut effectuer des comparaisons faciales complémentaires pour les images dont les caractéristiques sont trop proches pour que le logiciel puisse les distinguer.

Pourquoi utilisons-nous la technologie de reconnaissance faciale?

Cette technologie nous aide à éviter qu'une personne puisse avoir deux permis de conduire ou cartes d'identité ou usurpe l'identité d'une autre personne.



La technologie de reconnaissance faciale mesure les caractéristiques faciales uniques d'une personne, comme la position des yeux, du nez et de la bouche. Parce que certaines caractéristiques demeurent les mêmes pendant toute la vie d'une personne, elles peuvent aider à vérifier son identité.

La sécurité en quatre étapes :

- L'agent Autopac prend votre photo.
- Vos caractéristiques sont mesurées électroniquement par le système de reconnaissance faciale.
- Cette série de mesures est comparée aux autres dans la base de données.
- Les séries semblables sont isolées afin d'effectuer des comparaisons complémentaires.

Est-ce que mes renseignements personnels sont en sécurité?

La Société d'assurance publique et les agents Autopac protègent votre vie privée et vos renseignements personnels conformément aux lois manitobaines. La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, la Loi sur les renseignements médicaux personnels et la Loi sur les conducteurs et les véhicules stipulent les règles qui s'appliquent à la collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels, ainsi qu'aux mesures que nous devons prendre pour les protéger.

Si votre photo et votre signature sont traitées par un agent Autopac, ce dernier ne conservera pas, ne copiera pas et ne stockera pas ces renseignements personnels.

Vos renseignements seront transmis à la Société d'assurance publique par une connexion chiffrée sécurisée. Votre photo et votre signature sont stockées dans une base de données séparée de la Société sur son propre serveur sécurisé. Seuls les membres du personnel de la Société qui ont fait l'objet d'une vérification de sécurité et reçu une formation particulière ont accès à cette base de données.

Pour discuter d'une préoccupation à l'égard de la collecte et du traitement de vos renseignements personnels, ou pour voir les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, veuillez communiquer avec :

Société d'assurance publique du Manitoba

Spécialiste de la protection des renseignements personnels et d'accès

234, rue Donald, bureau 900
Case postale 6300
Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4

Téléphone : 204 985-8770, poste 7384
Télécopieur : 204 942-2217

